

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales sont applicables aux prestations proposées par FL BOOKING (cours d'anglais, examen d'anglais ...) et souscrites par l'élève (le client) directement auprès de l'ÉCOLE. En payant la prestation, le client accepte sans réserve les présentes Conditions Générales ainsi que le Règlement Intérieur auquel elles renvoient. En s'inscrivant à l'ÉCOLE, l'élève s'engage à suivre les cours et à respecter le règlement intérieur de l'ÉCOLE.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ADMISSION

Le représentant de l'élève ou l'élève majeur doit avoir réglé la totalité de son cours et fourni les documents nécessaires à son admission pour être accepté en classe (formulaire d'inscription, assurance responsabilité civile, carnet de vaccination et décharge parentale signée pour les mineurs). L'inscription est personnelle et ne peut en aucun cas être transposée sur un autre élève.

ARTICLE 3 - CONDITIONS FINANCIÈRES

La participation aux prestations dispensées par l'ÉCOLE nécessite le règlement en euros des frais d'inscription. Le montant des frais varie suivant la durée (cours mensuels, cours trimestriels), la fréquence (nombre d'heures différent) et le type de prestations choisi (cours particuliers, cours collectifs, préparation aux concours, kids club...)

ARTICLE 4 - FORMALITÉS D'INSCRIPTION

4.1 Formalités communes à tous les clients

Le client peut procéder à l'inscription de deux façons différentes :

- Par e-mail
- Directement à l'ÉCOLE

4.2 Formalités spécifiques aux élèves mineurs

L'élève âgé de moins de 18 ans à la date de début des cours remettra au service des Inscriptions de l'ÉCOLE l'attestation d'assurance de son représentant légal (Cf. article 9) et une décharge parentale signée.

ARTICLE 5 - PAIEMENT

Le règlement des frais de séjour et frais annexes s'effectue :

- par carte bancaire (Visa, Mastercard ou Eurocard)
- par virement bancaire sur le compte de l'ÉCOLE (préciser le nom de l'élève sur le virement)
- par paiement via une plateforme (FLYWIRE, UP2PAY)
- en espèces en euros exclusivement et dans la limite de 15 000 euros

Dans des cas exceptionnels, un règlement par chèque bancaire sera possible. Le client aura réglé l'intégralité des sommes dues à l'ÉCOLE au moment de l'inscription. Tant que le solde du prix n'est pas payé, l'élève ne pourra pas bénéficier des prestations demandées.

ARTICLE 6 - ANNULATION

Une fois l'inscription faite, l'annulation ne sera possible que pour motif impérieux et médical et entraîne des frais d'annulation à la charge du client, variables selon la date d'annulation et le type de prestations commandées et qui sont précisés dans les présentes conditions. Tout écourttement de cours est considéré comme une annulation partielle. Toute demande d'annulation d'une prestation devra être effectuée par écrit ou par mail auprès de l'ÉCOLE à l'adresse suivante : sales@les-ateliers.fr. Le client recevra ensuite un mail validant la demande d'annulation et indiquant le montant des frais y afférant. Seule la date de réception de la demande d'annulation est prise en compte comme date de prise d'effet de l'annulation. En cas d'annulation, l'ÉCOLE proposera systématiquement au client un report dans les conditions prévues à l'article 8 ci-après.

6.1 Annulation à l'initiative du client

Une fois l'inscription validée, aucune demande de remboursement ne peut être faite avant le début des cours ou pendant la période de cours. En cas de changement de situation ou d'abandon des cours, il sera possible de demander un remboursement dans les cas précis suivants et sur justificatif : déménagement, mutation professionnelle, maladie ou invalidité supérieure à un mois. Le remboursement se fera alors au prorata du temps restant à courir jusqu'à la fin de l'inscription en cours. Cas des cours particuliers : En cas d'annulation à moins de 48h avant le cours, celui-ci sera facturé.

6.2 Annulation à l'initiative de l'ÉCOLE

En cas d'annulation pure et simple d'une prestation à l'initiative de l'ÉCOLE (notamment par manque d'élèves inscrits au programme), le prix versé par le client lui est remboursé. Dans tous les cas, l'annulation ou le report des prestations ne peuvent donner lieu au versement par l'ÉCOLE de dommages et intérêts, à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 7 - REPORT OU MODIFICATION DES PRESTATIONS

7.1 Report ou modification des prestations à l'initiative du client

Le client bénéficie d'un report automatique de sa prestation au maximum 1 fois, celui-ci est valable pour une durée maximum de 6 mois à compter de la date de l'inscription. Un élève absent n'a droit à aucun report quelle que soit la prestation pour laquelle il est inscrit.

7.2 Report ou modification des prestations à l'initiative de l'ÉCOLE

En cas de report de la prestation, l'ÉCOLE propose au client de nouvelles dates de déroulement de la prestation. Si le client les accepte, le prix initialement versé correspondant au paiement intégral de la prestation reportée est imputé sur le prix de la nouvelle prestation et vaut paiement complet de cette dernière. L'élève est informé que l'ÉCOLE ne sera pas nécessairement en mesure d'assurer certains cours en dessous d'un nombre minimum d'élèves - qui sera déterminé par l'ÉCOLE en fonction des impératifs d'organisation et des disponibilités d'enseignants - et déclare accepter cette possibilité. Si un cours n'est pas assuré comme initialement envisagé, l'ÉCOLE en informera le client concerné dans les meilleurs délais et lui proposera en remplacement - au choix de l'ÉCOLE - un autre type de cours. Si le client refuse la prestation proposée en remplacement, le prix initialement versé à l'ÉCOLE lui sera remboursé. En tout état de cause, l'ÉCOLE s'efforce de reprogrammer la prestation annulée. L'ÉCOLE n'assume pas les cours d'anglais (ni toute autre prestation) les jours fériés définis à l'article L. 3133-1 et suivants du code du travail. Ces périodes de vacances légales ne donnent droit à aucun report ni dédommagement.

ARTICLE 8 - ASSURANCES

L'ÉCOLE décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'endommagement des effets personnels du client survenu dans les locaux de l'ÉCOLE ou dans les locaux de ses prestataires. Les assurances maladie, accident et responsabilité civile ainsi qu'une assurance annulation sont à souscrire par le client lui-même. Les élèves présentent une copie de leur attestation d'assurance au moment de leur inscription.

ARTICLE 9 - DROIT A L'IMAGE

L'ÉCOLE peut être amenée à prendre des photos des élèves afin de les utiliser pour illustrer du matériel de promotion (brochures, sites internet...), sauf avis contraire de l'élève ou de son représentant légal. Ce refus devra être précisé par écrit au moment de l'inscription.

ARTICLE 10 - DISCIPLINE

En cas de manquement par l'élève au Règlement Intérieur de l'ÉCOLE, la direction de l'ÉCOLE se réserve le droit d'interrompre la formation de l'élève fautif sans préavis.

Article 12- ACCOMPAGNEMENT

Tout élève âgé de moins de 12 ans - sauf décharge parentale- devra être accompagné et récupéré par un adulte représentant l'autorité parentale dans les locaux de l'école. En dehors des horaires de cours, l'élève n'est plus sous la responsabilité de l'école.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, chaque élève dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant que l'ÉCOLE peut être amenée à traiter pour des besoins de ses activités. S'agissant d'un droit strictement personnel, le droit d'accès, de rectification et d'opposition ne pourra être exercé que par l'élève justifiant de son identité ou de son représentant légal s'il s'agit d'un mineur. Il pourra s'exercer par lettre simple adressée à l'ÉCOLE.

ARTICLE 12 - RÉGLEMENT DES LITIGES

Les tribunaux français seront compétents pour connaître de tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution de l'une des dispositions des présentes conditions. Seule la loi française est applicable.